

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **PROCÈS-VERBAL**

### **du 02 avril 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le deux avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, en salle des Fêtes des VILLARDS SUR THÔNES, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-sept mars précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT).

#### **Ordre du jour :**

#### **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 mars 2019 ;

#### **FINANCES :**

2. Budget principal - votes des compte de gestion 2018, compte administratif 2018 et de l'affectation du résultat 2018 ;
3. Budget principal - vote du budget primitif 2019 ;
4. Vote des taux des impôts locaux 2019 ;
5. Budget annexe - "Gestion des déchets" - votes des compte de gestion 2018, compte administratif 2018 et l'affectation du résultat 2018 ;
6. Budget annexe - "Gestion des déchets" - vote du budget primitif 2019 ;
7. Budget annexe - "Alpage de Sulens" - votes des compte de gestion 2018, compte administratif 2018 et de l'affectation du résultat 2018 ;
8. Budget annexe - "Alpage de Sulens" - vote du budget primitif 2019 ;
9. Budget annexe - ZAE - votes des compte de gestion 2018, compte administratif 2017 et de l'affectation du résultat 2018 ;
10. Budget annexe - ZAE - vote du budget primitif 2019 ;
11. Budget annexe - "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI) - votes des compte de gestion 2018, compte administratif 2018 et de l'affectation du résultat 2018 ;
12. Budget annexe - GEMAPI - vote du budget primitif 2019 ;
13. Vote des Subventions 2019 ;
14. Transports scolaires - reversement aux associations pour l'année scolaire 2018/2019 ;

#### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :**

15. Aide à l'acquisition d'un tènement sur la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN ;
16. Complément de délégation du Conseil communautaire à Monsieur le Président ;
17. Gymnase Intercommunal - autorisation donnée à Monsieur le Président pour signer les marchés de travaux ;

#### **GESTION DES DECHETS :**

18. Déchetterie de THÔNES - plan de financement et demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (CD 74) ;
19. Déchetterie de THÔNES - avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ;
20. Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRGPD) ;

**DÉVELOPPEMENT :**

21. ZAE du "Vernay" à ALEX - approbation du projet de Convention Synallagmatique de Vente (CSV) avec la société "COMETHO" et autorisations de signature données à Monsieur le Président de la signer, ainsi que l'acte authentique de vente ;
22. Organisation des montées à l'alpage 2019 - demandes de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes (AURA) et du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) au titre du Plan Pastoral Territorial (PPT) de "Fier-Aravis" ;

**POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE :**

23. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - attributions de subventions ;

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

24. Décisions prises par Monsieur le Président ;

Conseillers en exercice : **33**

Présents : **27**

**ALEX** : Catherine HAUETER, Philippe MATTELON ;

**LA BALME-DE-THUY** : Pierre BARRUCAND ;

**LE BOUCHET-MONT-CHARVIN** : Thérèse LANAUD ;

**LES CLEFS** : Martial LANDAIS ;

**LA CLUSAZ** : Paul MERMILLOD, Valérie POLLET-VILLARD ;

**DINGY-SAINT-CLAIR** : Laurence AUDETTE, David BOSSON, Monique ZURECKI ;

**LE GRAND-BORNAND** : André PERRILLAT-AMEDE, Marie-Pierre ROBERT ;

**MANIGOD** : Bruno SONNIER, Laurence VEYRAT-DUREBEX ;

**SAINT-JEAN-DE-SIXT** : Valérie POLLET-VILLARD, Pierre RECOUR, Didier LATHUILLE ;

**SERRAVAL** : /

**THÔNES** : Pierre BIBOLLET, Isabelle NISIO, Jacques DOUCHET, Amandine DRAVET, Claude COLLOMB-PATTON, Nelly ALBERTINO, Patrick PAGANO, Chantal PASSET ;

**LES VILLARDS-SUR-THONES** : Odile DELPECHE-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ.

Pouvoirs : **4**

Absents excusés avec procuration : André VITTOZ, Hélène FAVRE BONVIN, Bruno GUIDON, Claudine MORAND-GOY ;

Absents excusés : /

Absents : Stéphane BESSON, Jean-Michel DELOCHE ;

Secrétaire de séance : Corinne COLLOMB-PATTON.

Monsieur le Président, Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, ouvre la séance à vingt heures quinze et procède à l'appel des membres.

Messieurs André VITTOZ et Bruno GUIDON, ainsi que Mesdames Hélène FAVRE BONVIN et Claudine MORAND-GOY sont absents et excusés.

Ils donnent respectivement pouvoir à Monsieur Paul MERMILLOD, Mesdames Thérèse LANAUD, Marie-Pierre ROBERT et Monsieur Didier LATHUILLE.

Messieurs Stéphane BESSON et Jean-Michel DELOCHE sont absents.

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE :****N° 2019/031 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2019**

**Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ**

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Président, Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, désigne Madame Corinne COLLOMB PATTON en tant secrétaire de séance.

Il soumet ensuite aux membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT), le Procès-verbal de la dernière séance, en date du 12 mars 2019, pour approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 mars 2019.

## **FINANCES :**

### **N° 2019/032 - BUDGET PRINCIPAL - VOTES DES COMPTES DE GESTION 2018, COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018**

**Rapporteur : Monsieur Pierre BIBOLLET**

#### **ANNEXE 1 et ANNEXE 3a**

Dans le prolongement du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu au cours du dernier Conseil, en date du 12 mars 2019, au vu du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) présenté par Monsieur Thierry GREGOIRE de la Société "Public Impact Management" (PIM), Monsieur le Président indique qu'il convient maintenant de voter les divers budgets pour l'année 2019.

A cet effet, outre les annexes portant sur les différents documents comptables et budgétaires de la Collectivité, jointes à la note de synthèse communiquée préalablement à la séance, il a été demandé à Monsieur GREGOIRE de faire un rapport de présentation de l'exercice réalisé pour l'ensemble des budgets de la CCVT et un autre, au titre des budgets prévisionnels 2019, conformément à l'avis rendu par la Commission Finances du 13 mars dernier.

A l'aide d'un diaporama projeté en cours de séance, Monsieur GREGOIRE procède à une présentation exhaustive de ses rapports portant respectivement sur les comptes administratifs 2018 et les projets de budgets primitifs 2019, afin d'apporter toute l'information utile aux membres du Conseil.

A l'issue de la présentation, Monsieur le Président remercie Monsieur GREGOIRE pour son exposé démontrant notamment :

- la situation financière consolidée de la CCVT mettant en évidence des soldes de gestion nettement positifs : la Capacité d'AutoFinancement (CAF) nette globale atteint 1 501 k€ contre 895 k€ en 2017 ;
- un niveau d'endettement global satisfaisant : 3,9 années en 2018 contre 7,1 l'année précédente (à l'exclusion du prêt relais lié à la Zone d'Activités Economiques (ZAE) du "Vernay" d'ALEX, qui sera soldé lors de la vente des terrains) ;
- un Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) en amélioration ;
- une CAF brute en augmentation dans une proportion équivalente à l'EBF ;
- une CAF nette en forte progression (de 792 k€ en 2017 à 1 344 k€ en 2018), permettant à l'Etablissement Public de Coopération (EPCI) d'amorcer une politique d'investissement plus soutenue.

Les documents supports de présentation de Monsieur GREGOIRE, ont également été transmis avec le présent Procès-Verbal et les autres annexes, à tous les Conseillers communautaires.

Après cette interruption de séance, Monsieur le Président reprend l'ordre du jour et prie Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge des Finances, Monsieur Pierre BIBOLLET, de présenter les points financiers qui suivent.

Monsieur BIBOLLET indique qu'un dossier portant sur les points budgétaires et financiers présentés en cours de séance a notamment été joint en annexe de la note de synthèse et transmis à l'ensemble des Conseillers, afin de porter à leur connaissance, toute l'information nécessaire et préalable à leurs délibérations.

Il demande d'abord au Conseil, de se prononcer sur le compte de gestion 2018, dressé par le Comptable public, en précisant que l'exécution du budget principal est conforme aux prévisions et ne donne lieu à aucune observation particulière.

Ainsi, au vu du budget primitif de l'exercice 2018, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Et après s'être assuré que le Comptable public a bien repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le compte de gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2018, par le Comptable public,

- visé et certifié conforme par l'Ordonnateur et
- n'appelant aucune observation de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le Compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2018 par la Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Monsieur BIBOLLET poursuit et présente ensuite au Conseil, le compte administratif 2018 comme suit :

<b>Section d'investissement</b>		
Résultat antérieur reporté (Année 2017)		277 055,58 €
Dépenses année 2018		598 320,30 €
Recettes année 2018		428 068,69 €
Résultat de l'exercice 2018	Déficit	- 170 251,61 €
<b>Résultat cumulé fin 2018</b>	<b>Excédent</b>	<b>106 803,97 €</b>
<b>Section de fonctionnement</b>		
Résultat antérieur reporté (Année 2017)		1 161 427,19 €
Résultat 2017 affecté en investissement		- 96 811,79 €
Dépenses année 2018		10 682 521,86 €
Recettes année 2018		11 930 019,23 €
Résultat de l'exercice 2018	Excédent	1 247 497,37 €
<b>Résultat cumulé fin 2018</b>	<b>Excédent</b>	<b>2 312 112,77 €</b>
<b>Résultat global à la clôture de 2018</b>	<b>Excédent</b>	<b>2 418 916,74 €</b>

Avant de se retirer, Monsieur le Président qui ne prend pas part au vote du compte administratif 2018, confie la présidence de la séance à Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2018 du budget principal, tel que présenté.

Monsieur le Président réintègre la salle du Conseil et reprend la présidence de la séance.

Monsieur BIBOLLET propose ensuite d'affecter le résultat de fonctionnement 2018 de 2 312 112,77 € comme suit :

- affectation en investissement (compte RI 1068) 1 152 915,59 €
- excédent de fonctionnement reporté (compte RF 002) 1 159 197,18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** l'affectation du résultat telle que proposée.

## **N° 2019/033 - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

**Rapporteur : Monsieur Pierre BIBOLLET**

### **ANNEXE 2 et ANNEXE 3b**

Monsieur le Vice-président en charge des Finances, continue la présentation des points budgétaires prévus à l'ordre du jour de la séance.

A l'appui des documents communiqués aux Conseillers, en annexe de la note de synthèse et détaillant l'ensemble des dépenses et recettes prévisionnelles pour 2019, Monsieur BIBOLLET indique, que le projet de budget primitif préparé, reprend les orientations budgétaires présentées lors de la séance du Conseil communautaire en date du 12 mars dernier. Il précise que le projet de budget primitif est fait, pour la deuxième année consécutive, sur la base du maintien des taux d'imposition locaux de 2017.

Il a été préalablement étudié le 19 mars 2019 en Commission Finances.

Le budget primitif du budget principal proposé pour 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses, de la manière suivante :

▪ Section de fonctionnement :	Dépenses	13 339 811,03 €
	Recettes	13 339 811,03 €
▪ Section d'Investissement :	Dépenses	10 549 290,55 €
	Recettes	10 549 290,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2019 du budget principal tel que présenté.

## **N° 2019/034 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2019**

**Rapporteur : Monsieur Pierre BIBOLLET**

Monsieur BIBOLLET présente ensuite les bases d'impositions prévisionnelles notifiées pour 2019 :

- Taxe d'Habitation (TH) : 53 213 000 € ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 44 456 000 € ;
- Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFNPB) : 472 600 € ;
- Contribution Foncière Entreprise (CFE) : 15 711 000 €.

Il rappelle les taux appliqués au titre des années 2017 et 2018 :

- TH : 1,90 % ;
- TFPB : 1,34 % ;
- TFNPB : 5,80 % ;
- CFE - taux moyen pondéré : 26,61 %.

Sachant que le budget primitif 2019 s'équilibre sans qu'il soit nécessaire de recourir à une hausse des taux, il est proposé de maintenir les taux de 2017 pour la deuxième année consécutive.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le maintien des taux de fiscalité, tels que présentés.

## **N° 2019/035 - BUDGET ANNEXE - "GESTION DES DÉCHETS" - VOTES DES COMPTE DE GESTION 2018, COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2018**

**Rapporteur : Monsieur Pierre BIBOLLET**

### **ANNEXE 1 et ANNEXE 4a**

Monsieur BIBOLLET poursuit l'ordre du jour en présentant les points relatifs au budget annexe de gestion des déchets, au vu des éléments communiqués en annexe de la présente note.

Il demande d'abord au Conseil, de se prononcer sur le Compte de gestion du budget annexe de gestion des déchets, dressé pour l'année 2018 par le Comptable public. Il précise que l'exécution du budget annexe est conforme aux prévisions et ne donne lieu à aucune observation particulière.

Ainsi, au vu du budget primitif du budget annexe de l'exercice 2018, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Et après s'être assuré que le Comptable public a bien repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le compte de gestion du budget annexe de gestion des déchets dressé pour l'exercice 2018, par le Comptable public,

- visé et certifié conforme par l'Ordonnateur et
- n'appelant aucune observation de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget annexe de "gestion des déchets", dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Monsieur BIBOLLET présente ensuite le compte administratif 2018 du budget annexe de gestion des déchets ci-après :

Section d'investissement		
Résultat antérieur reporté (Année 2017)		293 977,66 €
Dépenses année 2018		857 942,38 €
Recettes année 2018		1 547 219,74 €
Résultat de l'exercice 2018	Excédent	689 277,36 €
<b>Résultat cumulé fin 2018</b>	<b>Excédent</b>	<b>983 255,02 €</b>

Section de fonctionnement		
Résultat antérieur reporté (Année 2017)		559 467,90 €
Résultat 2017 affecté en investissement		- 217 692,04 €
Dépenses année 2018		3 399 641,03 €
Recettes année 2018		3 459 967,49 €
Résultat de l'exercice 2018	Excédent	60 326,46 €
<b>Résultat cumulé fin 2018</b>	<b>Excédent</b>	<b>402 102,32 €</b>
<b>Résultat global à la clôture de 2018</b>	<b>Excédent</b>	<b>1 385 357,34 €</b>

Avant de se retirer, Monsieur le Président qui ne prend pas part au vote du compte administratif 2018 du budget annexe de gestion des déchets, confie la présidence à Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président.

Il est proposé au Conseil communautaire de voter le compte administratif 2018 du budget annexe de gestion des déchets, tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2018 du budget annexe de "gestion des déchets", tel que présenté.

Monsieur le Président réintègre la salle du Conseil.

Il est enfin demandé aux Conseillers communautaires, d'affecter le résultat d'exploitation 2018 de 402 102,32 € comme suit :

- affectation en investissement (compte RI 1068) : 0,00 €
- affectation en investissement – réserve réglementée (compte RI 1064) : 325,67 €
- excédent d'exploitation reporté (compte RF 002) : 401 776,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe de "gestion des déchets", telle que présentée.

**N° 2019/036 - BUDGET ANNEXE - "GESTION DES DÉCHETS" - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019****Rapporteur : Monsieur Pierre BIBOLLET****ANNEXE 2 et ANNEXE 4b**

Au vu des éléments d'information communiqués en annexe et présentés en séance, le budget primitif 2019 du budget annexe de gestion des déchets ci-après, est soumis au vote des Conseillers communautaires :

▪ Section d'exploitation	:	Dépenses	4 099 306,94 €
		Recettes	4 099 306,94 €
▪ Section d'Investissement	:	Dépenses	2 456 822,11 €
		Recettes	2 456 822,11 €.

Monsieur le Vice-président propose au Conseil, de voter le budget primitif 2019 du budget annexe de gestion des déchets, tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2019 du budget annexe de "gestion des déchets", tel que présenté.

**N° 2019/037 - BUDGET ANNEXE - "ALPAGE DE SULENS" - VOTES DES COMPTE DE GESTION 2018, COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2018****Rapporteur : Monsieur Pierre BIBOLLET****ANNEXE 1 et ANNEXE 5a**

Monsieur BIBOLLET poursuit l'ordre du jour en présentant les points relatifs au budget annexe "Alpage de Sulens", au vu des éléments communiqués en annexe de la présente note.

Il demande d'abord au Conseil, de se prononcer sur le Compte de gestion du budget annexe "Alpage de Sulens", dressé pour l'année 2018 par le Comptable public. Il précise que l'exécution du budget annexe est conforme aux prévisions et ne donne lieu à aucune observation particulière.

Ainsi, au vu du budget primitif du budget annexe de l'exercice 2018, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Et après s'être assuré que le Comptable public a bien repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le compte de gestion du budget annexe « Alpage de Sulens » dressé pour l'exercice 2018, par le Comptable public,

- visé et certifié conforme par l'Ordonnateur et



- n'appelant aucune observation de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget annexe "Alpage de Sulens", dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Monsieur BIBOLLET présente ensuite le compte administratif 2017 du budget annexe "Alpage de Sulens" ci-après :

Section d'investissement		
Résultat antérieur reporté (Année 2017)		11 620,00 €
Dépenses année 2018		426 520,23 €
Recettes année 2018		415 140,00 €
Résultat de l'exercice 2018	Déficit	- 11 380,23 €
<b>Résultat cumulé fin 2018</b>	<b>Excédent</b>	<b>239,77 €</b>

Section de fonctionnement		
Résultat antérieur reporté (Année 2017)		4 753,76 €
Résultat 2017 affecté en investissement		0,00 €
Dépenses année 2018		35 253,81 €
Recettes année 2018		39 250,00 €
Résultat de l'exercice 2018	Excédent	3 996,19 €
<b>Résultat cumulé fin 2018</b>	<b>Excédent</b>	<b>8 749,95 €</b>
<b>Résultat global à la clôture de 2018</b>	<b>Excédent</b>	<b>8 989,72 €</b>

Avant de se retirer, Monsieur le Président qui ne prend pas part au vote du compte administratif 2018 du budget annexe "Alpage de Sulens", confie la présidence à Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2018 du budget annexe "Alpage de Sulens", tel que présenté.

Monsieur le Président réintègre la salle du Conseil.

Il est ensuite demandé aux Conseillers communautaires, d'affecter le résultat d'exploitation 2018 de 8 749.95 € comme suit :

- affectation en investissement (compte RI 1068) : 0,00 €
- excédent d'exploitation reporté (compte RF 002) : 8 749,95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe "Alpage de Sulens", telle que présentée.

**N° 2019/038 - BUDGET ANNEXE - "ALPAGE DE SULENS" - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019****Rapporteur : Monsieur Pierre BIBOLLET****ANNEXE 2 et ANNEXE 5b**

Monsieur BIBOLLET procède ensuite à la présentation du budget primitif du budget annexe "Alpage du Sulens", au vu des éléments communiqués en annexe de la note de synthèse.

Le budget primitif 2019 du budget "Alpage du Sulens", est soumis au vote des Conseillers communautaires, comme suit :

▪ Section d'exploitation	:	Dépenses	36 427,78 €
		Recettes	36 427,78 €
▪ Section d'Investissement	:	Dépenses	57 839,77 €
		Recettes	57 839,77 €

Monsieur BIBOLLET propose au Conseil communautaire, de voter le budget primitif 2019 du budget annexe "Alpage du Sulens", tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2019 du budget annexe "Alpage du Sulens", tel que présenté.

**N° 2019/039 - BUDGET ANNEXE – "ZAE" - VOTES DES COMPTE DE GESTION 2018, COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2018****Rapporteur : Monsieur Pierre BIBOLLET****ANNEXE 1 et ANNEXE 6a**

Monsieur BIBOLLET poursuit l'ordre du jour en présentant les points relatifs au budget annexe "ZAE", au vu des éléments communiqués en annexe de la présente note.

Il demande d'abord au Conseil de se prononcer sur le Compte de gestion du budget annexe "ZAE", dressé pour l'année 2018 par le Comptable public.

Ainsi, au vu du budget primitif du budget annexe de l'exercice 2018, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Et après s'être assuré que le Comptable public a bien repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le compte de gestion du budget annexe ZAE, dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable public,

- visé et certifié conforme par l'Ordonnateur et
- n'appelant aucune observation de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget annexe "ZAE", dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Monsieur BIBOLLET présente ensuite le compte administratif 2018 du budget annexe ci-après :

Section d'investissement		
Résultat antérieur reporté (Année 2017)		2 330 107,83 €
Dépenses année 2018		3 165 811,60 €
Recettes année 2018		1 671 265,42 €
Résultat de l'exercice 2018	Déficit	- 1 494 546,18 €
<b>Résultat cumulé fin 2018</b>	<b>Excédent</b>	<b>835 561,65 €</b>

Section de fonctionnement		
Résultat antérieur reporté (Année 2017)		0,00 €
Résultat 2017 affecté en investissement		0,00 €
Dépenses année 2018		3 189 385,30 €
Recettes année 2018		3 189 385,30 €
Résultat de l'exercice 2018	Excédent	0,00 €
<b>Résultat cumulé fin 2018</b>	<b>Excédent</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Résultat global à la clôture de 2018</b>	<b>Excédent</b>	<b>835 561,65 €</b>

Avant de se retirer, Monsieur le Président qui ne prend pas part au vote du compte administratif 2018 du budget annexe "ZAE" confie la présidence à Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2018 du budget annexe "ZAE", tel que présenté.

Monsieur le Président réintègre la salle du Conseil.

Il précise que le résultat d'exploitation étant nul, aucune affectation n'est proposée.

Seront inscrites au budget primitif 2019, les reprises de résultats suivantes :

- Affectation en investissement (compte RI 1068) : 0,00 €
- Excédent d'exploitation reporté (compte RF 002) : 0,00 €
- Excédent d'investissement reporté (compte RI 001) : 835 561,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe "ZAE", telle que présentée.

**N° 2019/040 - BUDGET ANNEXE – “ZAE”- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019****Rapporteur : Monsieur Pierre BIBOLLET****ANNEXE 2 et ANNEXE 6b**

Au vu des éléments d'information communiqués en annexe et présentés en séance, le budget primitif 2019 du budget annexe ZAE est soumis au vote des Conseillers communautaires :

▪ Section d'exploitation	:	Dépenses	5 754 207,55 €
		Recettes	5 754 207,55 €
▪ Section d'investissement	:	Dépenses	4 662 981,40 €
		Recettes	4 662 981,40 €

Monsieur le Vice-président propose au Conseil, de voter le budget primitif 2019 du budget annexe ZAE, tel que présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2019 du budget annexe “ZAE”, tel que présenté.

**N° 2019/041 - BUDGET ANNEXE - “GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS” (GEMAPI) - VOTES DES COMPTE DE GESTION 2018, COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET DE L’AFFECTATION DU RESULTAT 2018****Rapporteur : Monsieur Pierre BARRUCAND****ANNEXE 1 et ANNEXE 7a**

Monsieur le Président prie ensuite Monsieur Pierre BARRUCAND, Vice-Président en charge de la GEMAPI, de présenter le point de l'ordre du jour relatif au budget annexe “GEMAPI”, au vu des éléments communiqués en annexe de la présente note.

Monsieur BARRUCAND demande d'abord au Conseil, de se prononcer sur le compte de gestion du budget annexe GEMAPI, dressé pour l'année 2018 par le Comptable public. Il précise que l'exécution du budget annexe est conforme aux prévisions et ne donne lieu à aucune observation particulière.

Ainsi, au vu du budget primitif du budget annexe de l'exercice 2018, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et de celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Et après s'être assuré que le Comptable public a bien repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur le compte de gestion du budget annexe GEMAPI dressé pour l'exercice 2018, par le Comptable public,

- visé et certifié conforme par l'Ordonnateur et
- n'appelant aucune observation de sa part,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget annexe GEMAPI, dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle aucune observation de sa part.

Monsieur BARRUCAND présente ensuite le compte administratif 2018 du budget annexe GEMAPI ci-après :

Section d'investissement		
Résultat antérieur reporté (Année 2017)		0,00 €
Dépenses année 2018		81 807,90 €
Recettes année 2018		0,00 €
Résultat de l'exercice 2018	Déficit	- 81 807,90 €
<b>Résultat cumulé fin 2018</b>	<b>Déficit</b>	<b>- 81 807,90 €</b>

Section de fonctionnement		
Résultat antérieur reporté (Année 2017)		0,00 €
Résultat 2017 affecté en investissement		0,00 €
Dépenses année 2018		162 817,28 €
Recettes année 2018		512 655,00 €
Résultat de l'exercice 2018	Excédent	349 837,72 €
<b>Résultat cumulé fin 2018</b>	<b>Excédent</b>	<b>349 837,72 €</b>
<b>Résultat global à la clôture de 2018</b>	<b>Excédent</b>	<b>268 029,82 €</b>

Avant de se retirer, Monsieur le Président qui ne prend pas part au vote du compte administratif 2018 du budget annexe "GEMAPI", confie la présidence de la séance à Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le compte administratif 2018 du budget annexe "GEMAPI", tel que présenté.

Monsieur le Président réintègre la salle du Conseil.

Il est enfin demandé aux Conseillers communautaires, d'affecter le résultat d'exploitation 2018 de 349 837,72 € comme suit :

- affectation en investissement (compte RI 1068) : 208 474,18 €
- excédent d'exploitation reporté (compte RF 002) : 141 363,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** l'affectation du résultat d'exploitation du budget annexe "GEMAPI", telle que présentée.

**N° 2019/042 - BUDGET ANNEXE "GEMAPI" - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019****Rapporteur : Monsieur Pierre BARRUCAND****ANNEXE 2 et ANNEXE 7b**

Monsieur BARRUCAND procède ensuite à la présentation du budget primitif du budget annexe "GEMAPI", au vu des éléments communiqués en annexe de la note de synthèse.

Il rappelle au préalable,

- qu'une taxe "GEMAPI" a été instaurée par délibération du Conseil, N°2018/003, en date du 16 janvier 2018,
- qu'un produit attendu pour l'année 2019 a été fixé à 505 000 € par une délibération du Conseil, N°2018/112, en date du 25 septembre 2018.

Au vu des éléments d'information communiqués et présentés en séance, le budget primitif 2019 du budget "GEMAPI", est soumis au vote des Conseillers communautaires, comme suit :

▪ Section d'exploitation	:	Dépenses	646 363,54 €
		Recettes	646 363,54 €
▪ Section d'Investissement	:	Dépenses	716 018,72 €
		Recettes	716 018,72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2019 du budget annexe GEMAPI, tel que présenté.

**N° 2019/043 - VOTE DES SUBVENTIONS 2019****Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ**

Les membres du Conseil sont ensuite invités à voter l'attribution et les montants de subventions au titre de l'année 2019, tel que détaillés ci-après et résultant du travail de la Commission Subventions, approuvé par la Commission Finances du 19 mars.

Monsieur le Président précise que les demandes relevant du "Développement économique" ont été soumises à la Commission Economie qui a proposé des montants d'attribution de subventions au titre de l'année 2019.

Monsieur le Président procède ensuite à la revue dans le détail, de l'ensemble des subventions. Il propose au Conseil communautaire de les voter, tel que présenté.

	Réalisé 2018	BP 2019
<b>Agriculture</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>8 500,00 €</b>
Association Thonaine des Agriculteurs - Concours cantonale Abondance 2018	1 000,00 €	- €
Amicale des Paysans Borniands - Concours cantonale Abondance 2019	- €	1 000,00 €
Service de Remplacement de Thônes	5 500,00 €	5 500,00 €
Comité des moutonniers et chevriers de Manigod - Concours Ovin Caprin 2018 - <i>non versé en 2018, reporté en 2019</i>	- €	1 000,00 €
Moutonniers et Chevriers des Vallées de Thônes - Concours Ovin Caprin 2019	- €	1 000,00 €

<b>Coopération internationale</b>	<b>4 050,00 €</b>	<b>4 050,00 €</b>
Comité de jumelage La Clusaz Aravis - Pama Kompienga	3 500,00 €	3 500,00 €
Solidarité Makoua	550,00 €	550,00 €
<b>Office de Tourisme</b>	<b>305 969,26 €</b>	<b>379 522,53 €</b>
OFFICE DE TOURISME ST JEAN DE SIXT	79 122,53 €	109 522,53 €
OFFICE DE TOURISME THONES COEUR DES VALLEES	226 846,73 €	270 000,00 €
<b>Solidarité</b>	<b>47 925,00 €</b>	<b>49 750,00 €</b>
ADMR Haute Vallée du Borne et Aravis	8 000,00 €	8 200,00 €
ADMR des Vallées de Thônes	12 000,00 €	12 000,00 €
ANPAA de la Haute-Savoie	1 000,00 €	1 000,00 €
Dingy Solidarité Accueil	1 000,00 €	1 000,00 €
Association LIVE	1 500,00 €	1 500,00 €
Mission Locale Jeune du Bassin Annecien (MLJBA)	12 700,00 €	14 550,00 €
Opération Nez Rouge Haute-Savoie	500,00 €	500,00 €
Ré vivre en Pays de Thônes	655,00 €	- €
Secours en montagne Tournette-Aravis	2 200,00 €	2 200,00 €
Secours Populaire français	2 500,00 €	2 700,00 €
SSIAD ADMR - Tournette Aravis	4 500,00 €	4 500,00 €
Une vieillesse en Or	1 370,00 €	1 600,00 €
<b>Tourisme autre</b>	<b>52 637,00 €</b>	<b>159 799,20 €</b>
Comité d'Organisation Biathlon Annecy - Le Grand Bornand	20 000,00 €	20 000,00 €
OFFICE DE TOURISME LAC ANNECY - In Annecy Mountains	32 637,00 €	32 637,00 €
OFFICE DE TOURISME LAC ANNECY - In Annecy Mountains	- €	8 850,00 €
OFFICE DE TOURISME DE LA CLUSAZ - Alps Bike Festival	- €	10 000,00 €
SIMA 2018		43 905,20 €
SIMA 2019		44 407,00 €
SAEM Grand Bornand Tourisme - Festival "Au Bonheur des Mômes"	20 000,00 €	20 000,00 €
<b>Développement économique</b>	<b>46 355,00 €</b>	<b>34 983,00 €</b>
Association des Producteurs fermiers de Chevrotin	4 000,00 €	4 000,00 €
Abatoir Pays du Mont Blanc	- €	3 610,00 €
Initiative Grand Annecy	12 355,00 €	16 473,00 €
Outdoor Sport Valley - OSV - partenariat	- €	5 400,00 €
Pêle Co-Working (inscrit en prestations de services avec un plafond de 2 000 €)	- €	- €
Plateforme produits Locaux - MIAM	- €	1 500,00 €
Saveurs des Aravis	26 000,00 €	- €
Union des Producteurs de reblochon fermier	4 000,00 €	4 000,00 €

<b>Association Jeunesse et Sport</b>	<b>162 981,00 €</b>	<b>333 804,00 €</b>
Aikikai de Thônes	660,00 €	900,00 €
Aravis Natation	2 295,00 €	1 665,00 €
Aravis Ski Compétition	1 500,00 €	900,00 €
Archers de la Vallée de Thônes	1 750,00 €	960,00 €
Association Sportive Féminine de Thônes (ASFT)	1 500,00 €	1 500,00 €
Association Les Boules Lyonnaises	60,00 €	- €
Centre d'Animation du Bouchet - Serraval	600,00 €	590,00 €
Le Paret de Manigod	500,00 €	500,00 €
Ski Club d'Entremont	1 170,00 €	- €
Tennis Club du Grand Bornand	1 170,00 €	1 215,00 €
Club des sports de Manigod	7 140,00 €	6 540,00 €
Club des sports des Villards sur Thônes	3 000,00 €	2 550,00 €
Foyer de Ski de fond du Grand Bornand	2 655,00 €	2 025,00 €
Ski Club du Grand Bornand	11 100,00 €	8 400,00 €
Ski Club de Saint Jean de Sixt	2 475,00 €	2 565,00 €
Ski Club de Thônes	2 396,00 €	569,00 €
Tennis Club de Saint Jean de Sixt	3 000,00 €	2 000,00 €
Judo Club Aravis	1 075,00 €	1 860,00 €
CAF Aravis	4 400,00 €	4 000,00 €
CAF Aravis - réparation chalet - subvention d'investissement	- €	175 000,00 €
Centre Equestre de Thônes	2 500,00 €	6 000,00 €
Club des sport de La Clusaz	12 600,00 €	12 000,00 €
Détection Ski de la Vallée de Thônes	4 000,00 €	2 160,00 €
Football Club des Aravis	4 860,00 €	2 760,00 €
Football Club de Thônes	10 560,00 €	11 640,00 €
Football Club de Dingy Saint Clair	3 000,00 €	3 120,00 €
Foyer d'Animation et de Loisirs de Thônes	31 180,00 €	38 820,00 €
Foyer du Parmelan	6 770,00 €	6 820,00 €
Golf Club des Aravis	1 750,00 €	1 750,00 €
Gym Thônes Vallée	6 000,00 €	6 720,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers de Thônes	1 500,00 €	1 500,00 €
Les Marmots	- €	340,00 €
Rugby Club Thônes Aravis	7 020,00 €	4 980,00 €
Ski Etudes Aravis	1 800,00 €	2 400,00 €
Société de Pêche de Thônes - Aravis	1 845,00 €	1 575,00 €
Tennis Club de Thônes	5 670,00 €	7 380,00 €
Thônes Basket	7 980,00 €	6 900,00 €
Thônes Handball	500,00 €	- €
Thônes Natation	5 000,00 €	3 200,00 €
<b>Culture et Patrimoine</b>	<b>17 360,00 €</b>	<b>14 650,00 €</b>
Centre de Pratique Musicale de Thônes - Les Vocales de Thônes	5 000,00 €	5 000,00 €
Foyer d'Animation et de Loisirs de Thônes - Festival "Film de la résistance"	4 500,00 €	4 500,00 €
Généaravis	400,00 €	400,00 €
Souvenir français Comité d'Annecy-le Vieux	460,00 €	1 000,00 €
Université populaire du Pays de Thônes	500,00 €	500,00 €
Association des Vergers de la Vallée de Thônes	6 500,00 €	3 250,00 €
<b>Association Scolaire</b>	<b>23 057,58 €</b>	<b>103 990,00 €</b>
CFMM	- €	90,00 €
Collège des Aravis	6 200,00 €	5 440,00 €
Collège et Lycée Saint Joseph	6 660,00 €	6 200,00 €
Centre de Pratique Musicale de Thônes - Les dumistes	- €	83 500,00 €
Foyer d'Animation et de Loisirs de Thônes - Spectacle scolaire	- €	3 500,00 €
Maison Familiale Rurale l'Arclosan (MFR)	5 967,58 €	2 500,00 €
Maison Familiale Rurale Le Villaret (MFR)	1 730,00 €	260,00 €
RASED	2 500,00 €	2 500,00 €
<b>Total</b>	<b>666 834,84 €</b>	<b>1 089 048,73 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire par :

- **VOTE** le montant et l'attribution des subventions tels que présentés.
- **30 voix pour**
- **1 abstention** (Catherine HAUETER) ;



## N° 2019/044 - TRANSPORTS SCOLAIRES - REVERSEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

**Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ**

Monsieur le Président expose au Conseil, qu'en ce qui concerne les transports scolaires, la CCVT est Autorité Organisatrice de second rang (AO2) en relation avec le Conseil Régional, de lignes régulières et de circuits spéciaux pour le transport scolaire.

Depuis plusieurs années, la CCVT s'appuie sur les associations des Communes du GRAND-BORNAND et de MANIGOD pour gérer les inscriptions et les circuits spéciaux. Les missions confiées jusqu'ici ont évolué pour ne devenir que de la réception et du transfert de dossiers au service transport de la CCVT.

Par conséquent, il est proposé que le reversement aux associations ne soit pas de 50 % du prix de la carte d'abonnement annuel, comme il est mentionné dans la délibération n° 2018/052, mais de 4 € aux deux associations suivantes concernées :

- Association Familiale Rurale du Grand-Bornand ;
- Association Transport Scolaire de Manigod.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le tarif de reversement aux associations pour l'année 2018/2019 tel que présenté.

### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :**

## N° 2019/045 - AIDE A L'ACQUISITION D'UN TÈNEMENT SUR LA COMMUNE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN

**Rapporteur : Monsieur Jacques DOUCHET**

Monsieur Jacques DOUCHET rappelle que par délibération en date du 16 décembre 2002, la CCVT a décidé d'apporter un soutien aux Collectivités pour l'acquisition d'alpage, en faveur du maintien de l'activité pastorale. La règle de financement retenue est la suivante :

- 10 % du coût jusqu'à 150 000 € ;
- 5 % du coût à partir de 150 000 € jusqu'à un montant plafonné à 300 000 €

Suite à la mise en vente d'une propriété pastorale, la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est portée acquéreuse, par l'intermédiaire de la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), d'un tènement de 2 hectares localisés de manière contigüe à l'unité pastorale du Vouatais récemment acquis par la Commune.

La maîtrise de cette surface complémentaire, située au lieu-dit du Nant-Blanc, permettrait de conforter le projet de réinstallation d'une activité caprine sur ce secteur actuellement sous exploité.

Le coût de l'acquisition s'élève à 15 000 € (frais SAFER compris). Le plan de financement de l'opération est le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant des subventions attendues</b>
Région Auvergne Rhône-Alpes (Plan Pastoral Territorial "Fier-Aravis")	1 500 €
Conseil Départemental de la Haute-Savoie	9 000 €
CCVT	1 500 €
Autofinancement de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN	3 000 €
<b>Total</b>	<b>15 000 €</b>

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer une subvention d'un montant de 1 500 € à la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN pour cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € à la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN pour cette acquisition.

## **N° 2019/046 - COMPLÉMENT DE DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

**Rapporteur : Monsieur Pierre BIBOLLET**

Vu le CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0091 en date du 31 octobre 2017 approuvant la modification des statuts de la CCVT ;

Vu la délibération n°2018/039 en date du 09 avril 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°2019/002 en date du 21 février 2019 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n°2015/66 du 21 juillet 2015 de délégation d'attribution à Monsieur le Président en vertu des articles L5211-1, L5211-2, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en remplacement de la délibération n°2014/31 du 27 mai 2014 ;

Vu la délibération n°2015/17 du 17 février 2015 de délégation d'attribution à Monsieur le Président pour rendre les avis relatifs aux documents et opérations d'urbanisme ;

Vu la délibération n°2017/062 du 30 mai 2017 de délégation d'attribution à Monsieur le Président pour solliciter toutes subventions ;

Vu la délibération n°2018/132 du 23 octobre 2018 de délégation d'attribution à Monsieur le Président pour procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme ;

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président explique que le Conseil communautaire, en vertu des articles L5211-1, L5211-2, L2122-22 et L2122-23 du CGCT, a confié, par plusieurs délibérations, délégation de pouvoir à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, dans un certain nombre de domaines limitativement énumérés, conformément à la Loi.

Il convient aujourd'hui, dans un souci d'efficacité administrative et de bon fonctionnement du service public, de compléter ladite délibération et le champ de délégation de Monsieur le Président, en lui accordant la faculté :

**21 - de procéder au dépôt des dossiers de déclaration au titre de l'article R214-32 du Code de l'Environnement sur l'eau et d'Autorisation Environnementale au titre des articles R181-1 et suivants du Code de l'Environnement.**

Monsieur BIBOLLET rappelle que l'ensemble de ces délégations sont soumises aux mêmes règles applicables aux délibérations, notamment en matière de publication et que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, conformément aux articles L5211-1, L5211-2, L2122-22 et L2122-23 du CGCT, il rend compte des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé aux Conseillers communautaires :

- de compléter la liste des délégations du Conseil communautaire à Monsieur le Président et de modifier en conséquence les délibérations n°2015/66 du 21 juillet 2015, n°2015/17 du 17 février 2015, n°2017/062 du 30 mai 2017 et n°2018/132 du 23 octobre 2018 ;
- d'approuver de déléguer à Monsieur le Président, la possibilité de procéder au dépôt des dossiers de déclaration au titre de l'article R214-32 du Code de l'Environnement sur l'eau et d'Autorisation Environnementale au titre des articles R181-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de compléter la liste des délégations du Conseil communautaire à Monsieur le Président et de modifier en conséquence les délibérations n°2015/66 du 21 juillet 2015, n°2015/17 du 17 février 2015, n°2017/062 du 30 mai 2017 et n°2018/132 du 23 octobre 2018 ;
- **APPROUVE** de déléguer à Monsieur le Président, la possibilité de procéder au dépôt des dossiers de déclaration au titre de l'article R214-32 du Code de l'Environnement sur l'eau et d'Autorisation Environnementale au titre des articles R181-1 et suivants du Code de l'Environnement.

### **N° 2019/047 - GYMNASSE INTERCOMMUNAL - AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE PRESIDENT POUR SIGNER LES MARCHÉS DE TRAVAUX**

**Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ**

Vu l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics ;  
Vu l'avis de la Commission Marchés en date du 26 mars 2019 ;  
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 mars 2019 ;

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que la Commission Marchés s'est réunie le 26 mars et a procédé à l'examen des offres remises pour les travaux de construction du Gymnase Intercommunal.

Pour le Lot 1 : Terrassements / VRD, une seule offre :

- Groupement LATHUILLE / BARACHIN : 459 835,90 € Hors Taxes (HT).

Pour le Lot 2 : Bâtiment, deux offres :

- MATHIS SA / LATHUILLE : 1 750 354 € HT
- SIMONIN : 1 872 528 € HT

Au regard du tableau d'analyse des offres, la Commission Marchés propose de retenir :

- Pour le Lot 1 : le groupement LATHUILLE / BARRACHIN ;
- Pour le Lot 2 : le groupement MATHIS SA / LATHUILLE ;

Au vu des éléments présentés, le Conseil est invité à suivre l'avis de la Commission Marchés et à autoriser Monsieur le Président à signer les marchés de travaux avec les entreprises, ainsi que toutes pièces nécessaires à leurs exécutions ou éventuelles résiliations.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les différents marchés, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leurs exécutions ou éventuelles résiliations.

### **GESTION DES DECHETS :**

### **N° 2019/048 - DÉCHETTERIE DE THÔNES - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE (CD 74)**

**Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée le projet de construction de la nouvelle déchetterie à THÔNES. Le montant de l'opération est estimé à 1 569 026 € HT.

Dans le cadre de cette opération, la CCVT sollicite l'aide du CD 74 pour bénéficier d'une subvention d'un montant de 75 000 € HT au titre des "Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité" (CDAS).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Construction de la nouvelle déchetterie de Thônes	Coût Total €	Autofinancement	Département CDAS	Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
	1 719 026,10 € HT	1 406 386,10 € HT	<b>75 000 € HT</b>	237 640 € HT

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le plan de financement tel que présenté ;
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la subvention d'un montant de 75 000 € pour cette opération auprès du Département de la Haute-Savoie ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la subvention d'un montant de 75 000 € pour cette opération auprès du Département de la Haute-Savoie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document (administratif ou financier) nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **N° 2019/049 - DÉCHETTERIE DE THÔNES - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

**Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ**

Toujours en ce qui concerne la construction de la nouvelle déchetterie sur la Commune de THÔNES, Monsieur le Président expose que le coût estimatif du projet était de 1 000 000 € HT et a donné lieu à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement : "NALDEO/BESSON", pour un montant provisoire de 64 000 € HT, correspondant à un taux de 6,4 %.

A l'issue des études d'avant-projet, conformément à l'article 7.6 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), il convient de fixer la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le coût de travaux ayant été porté à 1 282 986 € HT, la rémunération passe de 64 000 € HT à 82 111,10 € HT.

Vu les avis favorables de la Commission Marchés du 26 mars 2019 et des membres du Bureau en date du 26 mars 2019, il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant au marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la déchetterie de THÔNES passé avec le groupement "NALDEO/BESSON" à 82 111,10 € HT, correspondant à un taux de rémunération de 6,40 % ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant au marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de la déchetterie de THÔNES passé avec le groupement "NALDEO/BESSON" pour 82 111,10 € HT, correspondant à un taux de rémunération de 6,40 % ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cet avenant.

**N° 2019/054 - MOTION DE SOUTIEN À L'AVIS DÉFAVORABLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU LAC D'ANNECY (SILA) AU PROJET DE PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD)**

**Rapporteur : Monsieur Martial LANDAIS**

Monsieur le Vice-président, Martial LANDAIS, évoque le PRPGD et porte à la connaissance du Conseil communautaire, la délibération du SILA par laquelle ce dernier émet un avis défavorable sur le projet de plan élaboré par la Région.

Compte tenu des éléments exposés et notamment des incidences financières du Plan sur le coût de traitement des déchets et par conséquent, sur la redevance des contribuables du Territoire, Monsieur le Vice-président demande à l'Assemblée de soutenir le SILA dans sa démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la motion de soutien à l'avis défavorable du SILA portant sur le projet de PRPGD.

**DEVELOPPEMENT :**

**N° 2019/050 - ZAE DU "VERNAY" A ALEX - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION SYNALLAGMATIQUE DE VENTE (CSV) AVEC LA SOCIÉTÉ "COMETHO" ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE DONNÉES A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA SIGNER AINSI QUE L'ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE**

**Rapporteur : Madame Laurence AUDETTE**

**ANNEXE 8**

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi "NOTRe";  
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCRL/BCLB- 2017-0091 du 31 octobre 2017 approuvant les nouveaux statuts de la CCVT ;

Vu le Permis d'Aménager n°074 003 17X0001 en date du 28 novembre 2017 relatif à l'extension de la ZAE du " Vernay" sur la Commune d'ALEX ;

Vu le dépôt en date du 19 10 2018, du permis d'aménager modificatif n°074003 17X0001- M01 accordé le 06 décembre 2018, affiché en mairie d'ALEX le 07 décembre 2018 et sur site le 17 décembre 2018 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 26 mars 2019 ;

Madame la Vice-présidente rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le transfert de la compétence "Développement Economique" à l'intercommunalité, la CCVT s'est substituée à la Commune d'ALEX pour l'aménagement de l'extension de la ZAE du " Vernay" située sur cette même commune.

Il est ensuite exposé que, préalablement à la cession des terrains par acte authentique, il est convenu de signer avec chacun des acquéreurs, une CSV fixant les conditions de la vente et les différentes clauses suspensives. Celle-ci est accompagnée de 2 annexes techniques :

- un Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT),
- un cahier de limites des prestations techniques dû aux acquéreurs.

Il s'agit ici de la cession envisagée du lot numéro 4 d'une surface de **3 050 m<sup>2</sup>** (terrain à bâtir nu et viabilisé) cadastré lieu-dit "Champs des Vernays", section B, parcelles n°1624, 1626, 1630 et 1695.

Madame la Vice-présidente indique ensuite au Conseil qu'il convient d'approuver les termes du projet de CSV (joint en annexe), avec l'entreprise "COMETHO".

Il est précisé que l'acquéreur du lot n°4 est en cours de constitution d'une Société Civile Immobilière (SCI) qui se substituera à l'entreprise "COMETHO" dans le bénéfice de la présence CSV, sous conditions suspensives.

L'entreprise "COMETHO" qui va acquérir ce lot est actuellement installée à THÔNES dans des locaux loués non fonctionnels pour son développement.

Elle est spécialisée dans la métallerie et la ferronnerie. Elle procède actuellement à sa diversification vers la métallerie d'art, en investissant dans des machines numériques à découpe laser ou jet d'eau haute pression. Elle emploie cinq personnes et envisage d'en recruter deux nouvelles après sa nouvelle installation. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 417 700 € en 2018.

Le programme d'aménagement de ce lot est composé de la manière suivante :

- Bureaux : 104,70 m<sup>2</sup> au Rez-de-chaussée ;
- Atelier / Stockage : 633,20 m<sup>2</sup> au Rez-de-chaussée ;
- Zone locative : 452,30 m<sup>2</sup> ;
- Mezzanine de stockage : 104,70 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage.

L'emprise totale au sol est de 1258,3 m<sup>2</sup>.

La cession de la parcelle est envisagée au prix Toutes Charges Comprises (TTC) de **DEUX CENT VINGT NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX EUROS (229 970,00 €)**.

Ce prix inclut la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) sur marge au taux en vigueur de 20 %, soit la somme de **VINGT-CINQ MILLE SIX CENT VINGT EUROS, (25 620,00 €)**.

Ce prix est établi sur la base d'un terrain vendu ayant pour surface de 3050 m<sup>2</sup> à **67,00 € HT/m<sup>2</sup>**.

Un dépôt de garantie de **DIX MILLE DEUX CENT DIX SEPT EUROS ET CINQUANTE CENTIMES (10 217,50 €)** représentant 5% HT sera directement perçu par la CCVT

Au vu de l'ensemble des informations présentées et des annexes jointes à la note de synthèse préalablement envoyées aux membres du Conseil, Madame la Vice-présidente propose au Conseil :

- d'approuver les termes de la CSV et de ses pièces annexes, en vue de la vente du lot n°4 de l'extension de la ZAE du "Vernay" à la société "COMETHO", ou toute personne morale appelée à s'y substituer ;
- d'approuver les modalités de cession et d'acquisition telles que présentées ;
- d'approuver le montant de la vente, dans les conditions précédemment énoncées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite CSV ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte notarié qui en découlera.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la CSV et de ses pièces annexes, en vue de la vente du lot n°4 de l'extension de la ZAE du "Vernay" à la société "COMETHO", ou toute personne morale appelée à s'y substituer ;
- **APPROUVE** les modalités de cession et d'acquisition telles que présentée ;
- **APPROUVER** le montant de la vente, dans les conditions précédemment énoncées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite CSV ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte notarié qui en découlera.

**N° 2019/051 - ORGANISATION DES MONTÉES A L'ALPAGE 2019 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE RHONE-ALPES (AURA) ET DU FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL (FEADER) AU TITRE DU PLAN PASTORAL TERRITORIAL (PPT) DE "FIER-ARAVIS"**

**Rapporteur : Monsieur Jacques DOUCHET**

Monsieur Jacques DOUCHET indique que lors de sa séance du 11 novembre 2018, le Conseil communautaire a approuvé la création d'un nouveau poste dont un mi-temps est consacré à la marque territoriale "Saveurs des Aravis", permettant ainsi d'assurer la pérennité de l'animation du réseau, tout en l'intégrant dans une équipe de travail visant à rompre avec l'isolement et à gagner en efficacité, en mutualisant les compétences au sein d'une équipe organisée.

Une des premières missions confiées à l'animatrice nouvellement recrutée, est l'organisation de l'édition 2019 des "Montées à l'alpage".

Pour 2019, l'objectif est d'ouvrir au public entre 8 et 10 montées.

Il est précisé que la manifestation peut faire l'objet de subventions en provenance du FEADER et de la Région à travers le PPT "Fier-Aravis", représentant 80% du coût de l'opération.

Le budget de cet évènement est estimé à 10 003,50 € dont 4 490 € de frais de personnels.

Au vu de ces éléments, il est proposé que, pour 2019, la CCVT porte cette action de communication et demande les subventions mobilisables grâce au PPT.

Pour rappel, les montées à l'alpage ont été organisées en direct par la CCVT de 2012 à 2014, avant que le relais soit passé à l'Association.

Ainsi que le plan de financement pourrait être le suivant :

▪ subvention Région Auvergne Rhône-Alpes sollicitée	40 %	4 003,80 €
▪ subvention du FEADER sollicitée	40 %	4 003,80 €
▪ autofinancement restant à la charge de la CCVT	20 %	2 001,90 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le portage par la CCVT de l'édition 2019 des "Montées à l'alpage" pour un coût prévisionnel de 10 009,50 € TTC ;
- de solliciter auprès de la Région AURA et du FEADER, une subvention au taux le plus élevé possible ;
- de s'engager à respecter le règlement financier de la Région AURA et du FEADER en matière d'aides pastorales ;
- de s'engager à apporter l'autofinancement complémentaire à la réalisation de cette opération ;
- de s'engager à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans l'arrêté attributif de subvention de la Région AURA ;
- de donner pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter ces décisions, signer tous les documents afférents et procéder aux notifications et affichages règlementaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le portage par la CCVT de l'édition 2019 des "Montées à l'alpage" pour un coût prévisionnel de 10 009,50 € TTC ;
- **SOLLICITE** auprès de la Région AURA et du FEADER, une subvention aux taux le plus élevé possible ;
- **S'ENGAGE** à respecter le règlement financier de la Région AURA et du FEADER en matière d'aides pastorales ;
- **S'ENGAGE** à apporter l'autofinancement complémentaire à la réalisation de cette opération ;
- **S'ENGAGE** à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans l'arrêté attributif de subvention de la Région AURA ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter ces décisions, signer tous les documents afférents et procéder aux notifications et affichages règlementaires.

## POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE :

### N° 2019/052 - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

**Rapporteur : Monsieur Pierre BIBOLLET**

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCVT adopté par délibération n°2011/87 du 12 décembre 2011 ;  
Vu la Convention d'Objectif avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour l'OPAH n°CSP04343-1 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016 ;  
Vu l'avenant n°1 à la Convention d'Objectif avec l'ANAH en date du 23 décembre 2016 ;

Monsieur le Vice-président, Monsieur Pierre BIBOLLET, rappelle au Conseil communautaire que la CCVT a engagé une OPAH pour une durée de 3 ans (juillet 2016 - juin 2019). A cet effet, la CCVT a signé une convention avec l'ANAH, fixant notamment des objectifs quantitatifs et les modalités d'intervention financière de chacune des

parties au bénéfice des particuliers. En parallèle, la CCVT a confié au Cabinet URBANIS, la mission de suivi et d'animation de l'OPAH, consistant à accompagner techniquement et administrativement les propriétaires dans leurs projets d'adaptation et d'amélioration du logement.

Monsieur le Vice-président précise que l'octroi des aides financières de la Collectivité est conditionné à la recevabilité et l'éligibilité des dossiers auprès de l'ANAH (à l'exception des dossiers relatifs à la mise aux normes de l'assainissement non-collectif pour lesquels seuls les plafonds de ressources s'appliquent).

Il rappelle que les subventions votées par la CCVT sont des montants plafonds qui ne peuvent être dépassés. Lorsque les dépenses éligibles effectivement réalisées sont inférieures au montant de travaux prévisionnel, le montant de la subvention de la CCVT est alors calculé au prorata.

Ces précisions apportées, Monsieur le Vice-président invite les membres du Conseil à prendre connaissance de la liste ci-dessous, des demandes de subvention déposées auprès de la CCVT. Il ajoute que le cabinet URBANIS, chargé du suivi-animation de l'OPAH, a confirmé la complétude des dossiers et que celui-ci a fait l'objet d'un accord de financement de l'ANAH.

N° de dossier	Bénéficiaire	Adresse du logement subventionné	Statut du propriétaire	Thématiques de travaux	Nature des travaux	Montant des travaux HT	ANAH		État "Habiter Mieux"		Conseil Départemental 74		CCVT	
							Taux	Montant subvention	Taux	Montant subvention	Prime	Montant subvention	Taux	Montant subvention
1	François Michel GRAVIER	881, route du Village 74230 LES VILLARDS SUR THÔNES	Propriétaire Occupant	Énergie	Isolation des combles Isolation des murs par l'intérieur Menuiserie double vitrage	23 591,87 €	Plafond	7 000,00 €	Plafond	1 600 €	Prime	2 000,00 €	15%	3 578,78 €
2	Marcel DELOCHE	128, route du Nant Robert 74450 LE GRAND- BORNAND	Propriétaire Occupant	Énergie	Isolation des rampants de toiture Remplacement de menuiseries	22 466,00 €	Plafond	10 000,00 €	Plafond	2 000 €	Prime	3 000,00 €	20%	5 408,20 €
3	Pascal BARRUCAND	106, route de la Chapelle de Charvex 74230 LA BALME DE THUY	Propriétaire Occupant	Énergie et Autonomie de la personne	Installation de robinets thermostatiques Isolation des murs par l'extérieur partielle Isolation du plancher des combles Menuiseries Adaptation de salle de bain	37 655,10 €	Plafond	10 000,00 €	Plafond	2 000 €	Prime	3 000,00 €	20%	7 531,02 €
4	Jean-Luc BOUTIBOU	Le Pantais 74230 LE BOUCHET MONT-CHARVIN	Propriétaire Occupant	Énergie	Isolation des murs par l'extérieur Installation d'une PAC	20 883,00 €	Plafond	10 000,00 €	Plafond	2 000 €	Prime	3 000,00 €	20%	4 176,61 €

Au vu de l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Vice-président propose au Conseil communautaire :

- d'approuver l'attribution des aides financières aux propriétaires concernés telle que présentées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'octroi de ces aides financières.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution des aides financières aux propriétaires concernés telle que présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'octroi de ces aides financières ;

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

### N° 2019/053 - DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE PRÉSIDENT

**Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ**

Conformément aux articles L5211-1, L5211-2, L2122-22 et L2122-23 du CGCT, le Conseil communautaire qui reconnaît en avoir pris connaissance, est informé par Monsieur le Président des décisions suivantes, prises du 26 juin 2018 au 08 mars 2019, en vertu de la délibération N°2015/17 du 17 février 2015, ainsi que celle en date du 21 juillet 2015, N°2015/66, portant délégations du Conseil à Monsieur le Président, complétée par la délibération N°2017/62 du 30 mai 2017 :



<b>Décision</b>	<b>Date</b>	<b>Objet</b>
<b>2018/013</b>	<b>26/06/2018</b>	Convention d'animation en forêt privée dans le cadre des schémas de desserte forestière pour une mission confiée à l'Office National de la Forêt (ONF) du 1 <sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour un montant de 4 351,20 € TTC correspondant à 7 jours d'animation.
<b>2018/014</b>	<b>26/06/2018</b>	Convention d'animation en forêt privée dans le cadre des schémas de desserte forestière pour une mission confiée au Centre Régional de Propriété Forestière (CRPF) du 1 <sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour un montant de 8 526 € TTC et 17,5 jours d'animation.
<b>2018/015</b>	<b>26/06/2018</b>	Convention de partenariat pour l'organisation d'un évènement "Au Fil du Bois" prévu en octobre 2018, organisée par l'association "Thônes Patrimoine et Culture", pour un montant de 5 900 € net de taxe.
<b>2018/016</b>	<b>26/06/2018</b>	Mission d'élaboration du dossier règlementaire dans le cadre des aménagements hydraulique du Nom avec le Cabinet "Hydrétudes" pour un montant forfaitaire de 14 596 € HT
<b>2018/017</b>	<b>17/07/2018</b>	Avis sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Sallanches – avis favorable
<b>2018/018</b>	<b>24/07/2018</b>	Mission de bornage ZAE du "Gotty" – Commune de LA CLUSAZ, pour un montant forfaitaire de 8 960 € HT
<b>2018/019</b>	<b>27/07/2018</b>	Avenant n°1 au marché d'étude relatif à l'implantation des activités économiques, artisanales et commerciales sur le Territoire Fier-Aravis, pour un montant forfaitaire de 3 500 € HT (7,8% d'augmentation du marché)
<b>2018/020</b>	<b>01/08/2018</b>	Avis sur la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de LA CLUSAZ – avis favorable
<b>2018/021</b>	<b>03/08/2018</b>	Budget principal – virements de crédits en section de fonctionnement Article 022 "Dépenses imprévues" pour un montant de 350 €
<b>2018/022</b>	<b>07/08/2018</b>	Admission en non-valeur et créances éteintes Budget annexe (1 152,14 €)
<b>2018/023</b>	<b>10/08/2018</b>	Contrat d'emprunt pour travaux de construction - déchetterie de THÔNES, auprès de la Caisse d'Epargne d'un montant de 800 000 €
<b>2018/024</b>	<b>12/09/2018</b>	Avis sur la modification simplifiée n°2 du PLU d'ALEX - avis favorable avec remarques sur l'optimisation des surfaces constructibles au sein de la ZAE des Vernays dans le PLU, et notamment la limitation du Coefficient d'Emprise au Sol (CES) dans le contexte de raréfaction du foncier à vocation économique
<b>2018/025</b>	<b>17/10/2018</b>	Avis sur la modification simplifiée n°5 du PLU de SAINT-JEAN-DE-SIXT - avis favorable
<b>2018/026</b>	<b>17/10/2018</b>	Avis sur la modification simplifiée n°2 du PLU de THÔNES - avis favorable
<b>2018/027</b>	<b>25/10/2018</b>	Contrat abonnement "SVP" pour un montant de 735 € HT mensuel d'une période ferme de 3 ans, à effet du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 1 <sup>er</sup> septembre 2021 pour la CCVT et toutes ses Communes membres
<b>2018/028</b>	<b>12/11/2018</b>	Etude d'intégration de l'Office de tourisme de Saint Jean de Sixt à Thônes Cœur des Vallées, par ATEMIA pour un montant de 18 900 € HT
<b>2018/029</b>	<b>26/12/2018</b>	Virements de crédits en section de fonctionnement Article 022 "Dépenses imprévues" pour un montant de 10 256,92 €
<b>2018/030</b>	<b>12/12/2018</b>	Renouvellement d'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Savoie (CAUE 74) d'une durée de 1 an, à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019 pour un montant de 1 200 €
<b>2019/001</b>	<b>11/02/2019</b>	Avis sur la modification simplifiée n°3 du PLU de LA CLUSAZ - avis favorable
<b>2019/002</b>	<b>11/02/2019</b>	Avis sur la modification simplifiée n°2 du PLU de LA BALME DE THUY - avis favorable
<b>2019/003</b>	<b>05/03/2019</b>	Modification de la régie de recettes pour le Transport Scolaire pour autoriser l'encaissement du paiement en ligne par carte bancaire, l'ouverture d'un compte Dépôt de Fonds au Trésor (DFT) au nom de la régie, installer cette régie à la CCVT, pour un montant maximal d'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver à 10 000 €

<b>2019/004</b>	<b>08/03/2019</b>	Convention de partenariat pour l'organisation d'une conférence avec l'association "Thônes Patrimoine et Culture" pour un montant maximal de 1 000 € net
-----------------	-------------------	---

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres remarques ou de questions, Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la prochaine séance du Conseil communautaire n'est pas encore prévue.

La séance est levée à 22h50

HAUETER Catherine		VEYRAT-DUREBEX Laurence	
MATTELON Philippe		RECOUR Pierre	
BARRUCAND Pierre		LATHUILLE Didier	
LANAUD Thérèse		MORAND-GOY Claudine	Excusée
LANDAIS Martial		GUIDON Bruno	Excusé
VITTOZ André	Excusé	BIBOLLET Pierre	
COLLOMB-PATTON Corinne		DOUCHET Jacques	
MERMILLOD Paul		COLLOMB-PATTON Claude	
POLLET-VILLARD Valérie		ALBERTINO Nelly	
AUDETTE Laurence		BESSON Stéphane	Absent
BOSSON David		PASSET Chantal	
ZURECKI Monique		PAGANO Patrick	
PERRILLAT-AMEDE André		DRAVET Amandine	
ROBERT Marie-Pierre		NISIO Isabelle	
DELOCHE Jean-Michel	Absent	FOURNIER-BIDOZ Gérard	
FAVRE BONVIN Hélène	Excusée	SONNIER Bruno	
DELPECH SINET Odile			